

AFFAIRE N°6. - Assainissement 7ème tranche - Appro-
bation de l'Avant-Projet.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Société d'Etudes de Constructions de Maisons et d'Ouvrages (S E C M O) a, sur ma demande, procédé à l'étude d'un avant-projet pour l'exécution d'une 7ème tranche d'assainissement.

Les travaux comprendront :

1°) des réseaux eaux pluviales :

- Rue Lucien Gasparin : entre la Rue du Général de Gaulle et la rue du Pont ;
- Rue du Pont : entre la Rue Lucien Gasparin et l'exutoire au Pont de la Rivière Saint-Denis ;
- Rue Montreuil : entre les rues Maréchal Leclerc et Roland Garros ;

2°) des réseaux eaux usées :

- Rue Lucien Gasparin : entre les rues du Général de Gaulle et de la Compagnie ;
- Rue de la Compagnie : entre les rues Lucien Gasparin et de la Victoire ;
- Rue Montreuil : entre les rues Maréchal Leclerc et Roland Garros.

3°) L'aménagement des chaussées et trottoirs :

- Rue Lucien Gasparin : entre les rues du Général de Gaulle et Labourdonnais ;
- Rue de la Compagnie : entre les rues Lucien Gasparin et de la Victoire ;
- Rue Montreuil : entre les rues Maréchal Leclerc et Roland Garros.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande d'adopter cet avant-projet.

M. BOURHIS. - Monsieur le Maire, dans le cahier des charges, ne pourriez-vous pas mettre une clause : les raccordements des carrefours doivent être effectués le samedi après-midi au moment où la circulation est moins intense.

Ce matin, il y a eu à l'angle des rues Jean Chatel et Alexis de Villeneuve un raccordement à faire. Il y avait un embouteillage car la rue de la Compagnie était fermée à la hauteur de la rue Jean Chatel et la rue Labourdonnais fermée elle aussi par les travaux d'assainissement. Personne ne pouvait entrer ni sortir dans la rue Alexis de Villeneuve. Il faudrait mettre dans le cahier des charges que les travaux de raccordement soient

faite le samedi après-midi alors que le centre commercial est libéré.

M. RIVIERE. - Monsieur le Maire, si on avait la possibilité de faire travailler ces entreprises le samedi après-midi, ce serait mieux.

Notre collègue BOURHIS qui fait partie de la Commission de Roulage devrait se pencher sur ces problèmes, chercher une solution, donner une autorisation aux gens pour leur permettre de rentrer chez eux en empruntant les sens interdits. Un exemple, en ce moment, si vous voulez aller au Cabinet BEDIER, la route est fermée devant les Etablissements Frédéric LEGROS, la Prison, la Banque. Comment doit-on faire ?

M. BOURHIS. - Mon collègue, j'avais l'intention de demander à Monsieur le Maire de mettre la rue Jules Auber à double sens car il y a des travaux dans les rues Juliette Dodu et dans toutes les rues transversales et on ne peut plus circuler. Il n'est donc pas possible d'interdire le stationnement des deux côtés.

LE MAIRE. - D'habitude, ça se fait automatiquement, du moment que deux rues sont barrées. Il faudrait donc que l'entreprise prévoit ça huit jours d'avance pour que la Mairie ait le temps de faire sortir un arrêté.

M. TOMI. - Dans ce genre de travaux, il faut exiger de l'entreprise un planning, un programme des travaux car elle peut prévoir parfaitement au départ ses différentes étapes. Il serait plus facile de discuter auparavant.

LE MAIRE. - Elle les prévoit dans ses grandes lignes mais elle ne peut pas prévoir le jour où elle peut bloquer. Ces riverains de ces rues ont été prévenus de ces travaux. Ils ont été convoqués ici. Ils connaissent le planning, ils savent qu'il y a des travaux, au mois d'août, à tel endroit. Bien entendu, il n'y avait pas de calendrier, de planning précis.

M. TOMI. - Je pensais plutôt aux étapes, c'est à dire qu'on ferait un bout de route, puis l'autre, etc.

LE MAIRE. - Seulement les riverains oublient et un matin quand ils voient ça, surpris, ils ne se rappellent plus qu'on les a prévenu. Devant le fait accompli, il est normal qu'ils crient et finalement, ils se rappellent qu'on les a avertis.

M. BOURHIS. - L'entreprise a été appelée à travailler sur deux tronçons en même temps. Ca rend difficile la circulation.

LE MAIRE. - A partir du moment où l'on bloque une rue dans un sens et l'autre rue dans un autre sens, on peut aussi bien bloquer les deux autres rues puisqu'elles ne peuvent pas être fréquentées. Au lieu de faire tous ces travaux en même temps, on aurait pu faire rue par rue, c'est-à-dire, rue Jean Chatel puis rue Juliette Dodu, etc mais les travaux auraient duré trois ans au lieu d'un an. C'est une question de choix. Moi, je préfère que toutes les rues soient bloquées un an au lieu de les bloquer rue par rue et que les travaux dureront trois ans.

M. TOMI. - Ca aurait coûté le double.

LE MAIRE. - Oui, ça aurait coûté le double.

M. BOURHIS. - Il y a un petit problème qui va se poser pour le passage de la prison.

LE MAIRE. - A chaque fois qu'on fait ici ces réunions de riverains, c'est pour résoudre certains problèmes particuliers comme par exemple, la Prison, la B.N.C.I. qui effectivement doivent avoir leur entrée non pas libre, mais non impossible.

M. BOYER Bruno. - J'ai vu le chef de l'entreprise, je lui ai dit de se mettre en relation avec le Directeur de la prison avant de couper la route.

LE MAIRE. - Oui, ils peuvent faire un sens unique mais ils ne peuvent pas mettre à double sens une voie. Ca dépasse leur compétence.

M. BOURHIS. - J'ai demandé que les travaux de raccordements des carrefours soient faits le samedi après-midi.

LE MAIRE. - Avec sujet, j'ai chargé quelques adjoints de s'occuper spécialement de certaines rues, de suivre de très près les signalisations et régler les compromis entre riverains et entreprises. En ce moment, il y a MM. GERARD, BOURHIS et BOYER qui suivent certains travaux en ville. Ils ont presque une rue chacun à suivre.

M. BOURHIS. - Les chantiers marchent beaucoup mieux maintenant.

LE MAIRE. - Oui, il faut dire que les chantiers marchent un peu mieux depuis quelques jours. A ce sujet, je voudrais vous dire qu'éventuellement, nous serions amenés à modifier ce projet de 7ème tranche car dans ce projet, il y a la rue Lucien Gasparin, la rue du Pont, etc, or, d'autres travaux doivent être effectués dans cette rue par l'E.E.R. Il se peut que nous soyons amenés à modifier le projet et à reporter sur d'autres rues ce projet. Mais il est nécessaire que l'on détermine dès maintenant une pétition pour obtenir le financement.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé

St Denis le 27 août 1971

P. le Maire

Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Versler

P. c. c. c.

P. le Directeur des Affaires Financières

Signé: M. C. Alarion